



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 402-11-19, le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2020.

Les séances ordinaires auront lieu, à la salle du Conseil municipal au 330, montée de l'Église, à 19 h 00, les 21 janvier, 11 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 09 juin, 14 juillet, 11 août, 08 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 08 décembre.

Cette résolution peut être consultée aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de novembre de l'an deux mille dix-neuf.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca